



Vendredi 24 février 2017

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

DOSSIER DE PRESSE

Renforcement des actions de lutte contre l'épidémie de dengue : davantage d'agents sur le terrain, davantage de moyens

Depuis le 5 janvier dernier, la Nouvelle-Calédonie est en situation d'épidémie de dengue. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec la province Sud, met en place un plan d'action et de lutte renforcé contre l'épidémie. Philippe Germain, président du gouvernement, et Philippe Michel, président de l'assemblée de la province Sud, ont présenté, ce vendredi 24 février au gouvernement, les principales mesures de ce plan d'action, qui s'organise en coordination avec les communes impactées.

Depuis plusieurs mois, chaque soir à partir de 17 h, des équipes de la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) mènent des recherches actives de dépistage de cas et informent les habitants autour des habitations des cas confirmés. Ils sensibilisent également la population à la destruction des gîtes larvaires. Des dépliants et des répulsifs sont distribués à cette occasion. En renfort, des auxiliaires de sécurité civile de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) parcourent les communes du grand Nouméa, tandis que des agents du programme provincial d'insertion citoyenne (PPIC) mènent des actions de prévention dans certaines communes de la province Sud. Chaque jour, une centaine de domiciles reçoivent ainsi des visites préventives.

Le plan d'action

I. Renforcement du dispositif

1. 85 agents supplémentaires :

- 60 PPIC supplémentaires en renfort des équipes de la DASS et des communes sur le terrain dans le Grand Nouméa et les communes de la province Sud,
- 10 agents en service civique volontaire de la DSCGR,
- 10 pompiers volontaires de la DSCGR,

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc et lemagdugouv.nc ***

- 5 infirmiers de la DASS.

Chaque jour, cinq équipes mobiles, composées d'un infirmier, d'un pompier volontaire, d'un agent du service civique et d'un PPIC, se rendront en priorité au domicile des personnes résidant dans les quartiers les plus touchés, mais également dans l'ensemble des communes de Nouméa et du grand Nouméa.

2. **Une présence renforcée** : les actions de terrain débuteront plus tôt, vers 16 h, et se prolongeront jusqu'à 20 h, du lundi au vendredi. Ces tournées s'effectueront jusqu'à la fin du mois de juin.
3. **Recherche active de cas** : un premier diagnostic est effectué directement sur le terrain par les infirmiers de la DASS.
4. **Une distribution accrue de moyens de protection contre les moustiques** : lors de ces tournées, répulsifs cutanés, prises électriques et serpentins seront alloués, en priorité, aux personnes les moins aisées par les services de la DASS.
5. **Une présence plus étendue sur le terrain**: si les actions sont principalement menées dans les communes de Nouméa et du Grand Nouméa, plus particulièrement touchées par l'épidémie, les autres communes du territoire peuvent être aussi fortement impactées. C'est pourquoi les sapeurs-pompiers communaux pourront y intervenir en renfort des agents communaux pour lutter contre l'épidémie. Le président du gouvernement a adressé une lettre aux communes en ce sens.

II. Les répulsifs corporels

1. **Des commandes et une production locale de répulsifs corporels** sont actuellement en cours pour éviter une potentielle pénurie.
2. **Les prix de vente au détail des répulsifs corporel et des spirales anti-moustiques** sont actuellement encadrés par la direction des Affaires économiques (DAE). En fonction de la surface des commerces, un coefficient de marge compris entre 1.30 et 1.35 maximum peut être appliqué par les commerçants sur leur prix d'achat.
3. **Sensibilisation des pharmaciens** par une circulaire du gouvernement pour leur action de conseils en matière de répulsifs corporels efficaces et adaptés (femmes enceintes, bébés, fréquence d'application à respecter...) et sensibilisation des médecins sur la conduite à tenir en situation épidémique.

4. **Mise à disposition de répulsifs cutanés dans les salles d'attente** des centres médico-sociaux, de l'aide médicale et de l'aide aux familles de la DPASS Sud (direction provinciale de l'Action sanitaire et sociale), et plus généralement au personnel de la province Sud.

III. Protéger les scolaires

1. **Renforcer la prévention dans les établissements scolaires** en diffusant des messages de prévention aux directions, personnels enseignants et aux élèves,
2. **Mise à disposition par la province Sud de répulsifs corporels dans les écoles primaires**, appliqués uniquement sur autorisation parentale,
3. **Distribution par la province Sud de répulsifs corporels dans les foyers et les internats** (800 flacons, soit 1 flacon / enfant / 15 jours pendant 1 mois et demi).

Budget

Le gouvernement et la province Sud conjuguent leurs efforts pour un plan d'action évalué à de 60 millions de francs :

- 60 PPIC (36 millions),
- 5 infirmiers (7 millions),
- 10 agents service civique et 10 pompiers volontaires (3 millions),
- 36 000 flacons de répulsifs via l'ASSNC (14 millions).

* *
*